

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"  
-----

DELIBERATION N° 82-16 RELATIVE  
A L'EXTENSION DES LOCAUX DE LA DELEGATION  
DU BASSIN DE L'OISE  
-----

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin  
"Seine-Normandie"

D E C I D E

- Le Directeur de l'Agence est autorisé à effectuer les travaux d'extension des locaux de la Délégation du Bassin de l'Oise, pour une dépense prévisionnelle évaluée à 1 376 500 F H.T. (valeur décembre 1981), et à signer les marchés correspondants.

Il est chargé de veiller à leur exécution jusqu'à parfait achèvement et paiement des travaux.

LE SECRETAIRE,  
DIRECTEUR DE L'AGENCE,



Claude LEFROU

LE PRESIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Lucien VOCHEL

